

SEPTEMBRE 2018

WORKING PAPER

N° 26

Les répercussions économiques potentielles du
Brexit à moyen terme sur l'économie wallonne

RÉSUMÉ

Cet article propose d'apporter un éclairage sur les répercussions économiques potentielles du Brexit à moyen terme sur l'économie wallonne.

En l'absence d'indications précises quant à l'issue des négociations en cours à propos de la nature des futurs arrangements commerciaux entre le Royaume-Uni et les 27 pays de l'Union européenne, les analyses proposées dans la littérature internationale se basent sur un ensemble d'hypothèses relatives au niveau des tarifs qui seront imposés à l'avenir, ainsi qu'à leurs répercussions sur les flux commerciaux.

Cet article propose dans un premier temps d'établir, à l'aide de la matrice entrées-sorties interrégionale de 2010, une mesure de la dépendance globale de l'économie wallonne à la demande britannique pour les produits belges. Afin de disposer d'un point d'ancrage, l'exercice est également réalisé pour la Flandre et Bruxelles. Selon nos estimations, 1,6% de la valeur ajoutée (et de l'emploi) en Wallonie dépendrait des exportations belges de marchandises à destination du Royaume-Uni. C'est largement davantage qu'en région bruxelloise et sensiblement moins qu'en Flandre, région globalement plus industrielle

et plus ouverte. L'analyse montre aussi qu'il est primordial de prendre en compte les flux interrégionaux, puisque pas loin de 5 000 postes de travail en Wallonie dépendent de manière indirecte des exportations internationales de marchandises au départ des deux autres régions belges vers le Royaume-Uni. Par ailleurs, il ressort de l'analyse que certains secteurs de production wallons sont particulièrement exposés au marché britannique et mériteraient dès lors une attention renforcée dans le cadre des négociations sur le Brexit, même si ceux-ci ne représentent qu'une très faible part de l'activité et de l'emploi total en Wallonie.

Dans un second temps, une estimation des répercussions économiques du Brexit suivant un scénario relativement défavorable (appelé « hard » Brexit) est proposée pour les trois régions belges, en guise de comparaison avec les exercices réalisés dans la littérature économique. D'après ce scénario, la Wallonie serait à nouveau bien moins affectée que la Flandre (moitié moins), ce qui tient pour partie à la moindre importance du marché britannique pour les exportateurs wallons mais aussi à des effets de composition des exportations à destination de ce marché.

Remerciements

L'auteur remercie Bernhard Michel, Chargé de mission au Bureau fédéral du Plan, pour ses explications détaillées sur les aspects méthodologiques ayant permis une utilisation correcte des matrices entrées-sorties et emplois-ressources interrégionales dans le cadre de l'analyse empirique réalisée dans cet article. L'auteur remercie également Stéphane Gagné, Directeur de la Cellule évaluation et stratégie de l'AWEX, pour avoir facilité l'accès aux données relatives aux exportations de marchandises des régions belges vers le Royaume-Uni auprès de la BNB selon le format approprié pour l'analyse. L'auteur remercie également les membres du Groupe de travail wallon sur le *Brexit*¹ auxquels les principaux résultats de l'analyse ont été présentés et avec qui ceux-ci ont été discutés. Enfin, l'auteur remercie Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS, ainsi que Frédéric Caruso et Frédéric Verschueren, chargés de recherche à l'IWEPS, pour leur relecture attentive d'une première version de ce texte et pour leurs commentaires avisés.

¹ Suite au vote britannique sur le *Brexit*, le Gouvernement wallon a créé un groupe de travail présidé par l'AWEX et le Conseil de l'Industrie, avec pour mandat d'analyser les conséquences économiques et commerciales du *Brexit* pour la Wallonie en fonction de l'évolution des positions européennes et britanniques. A la demande de l'AWEX, l'IWEPS a fourni des éléments d'analyse qui ont servi à rédiger une note globale adressée au Gouvernement wallon en fin d'année 2017. Le présent article reprend notamment ces résultats, tout en les approfondissant et les complétant avec d'autres éléments d'analyse.

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
2. LE BREXIT ET SES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DANS L'UNION EUROPÉENNE	6
2.1. LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU <i>BREXIT</i>	6
2.2. LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DU <i>BREXIT</i> SELON L'HORIZON TEMPOREL	7
2.2.1. <i>L'impact à court terme</i>	7
2.2.2. <i>L'impact à moyen/long terme</i>	9
3. LES DIFFÉRENTES STRATÉGIES D'ESTIMATION DES IMPACTS POTENTIELS À MOYEN TERME.....	10
3.1. LA LITTÉRATURE INTERNATIONALE	10
3.2. LES APPLICATIONS À L'ÉCONOMIE BELGE.....	10
4. ESTIMATION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU <i>BREXIT</i> À MOYEN TERME SUR LA WALLONIE	12
4.1. LA MÉTHODOLOGIE	12
4.2. LES DONNÉES D'EXPORTATION DE MARCHANDISES.....	13
5. LES RÉSULTATS EMPIRIQUES.....	17
5.1. LA DÉPENDANCE DES RÉGIONS AUX EXPORTATIONS DE MARCHANDISES VERS LE ROYAUME-UNI	17
5.2. LA DÉPENDANCE DES SECTEURS WALLONS AUX EXPORTATIONS DE MARCHANDISES VERS LE ROYAUME-UNI.....	19
5.3. L'IMPACT POTENTIEL D'UN SCÉNARIO DE TYPE « HARD » <i>BREXIT</i> SUR LES ÉCONOMIES RÉGIONALES	22
5.4. LES LIMITES DES RÉSULTATS	24
6. CONCLUSIONS.....	25
7. RÉFÉRENCES.....	27
ANNEXE - CONSTRUCTION DU SCÉNARIO DE « HARD » <i>BREXIT</i>	28

1. Introduction

Les répercussions de la sortie future du Royaume-Uni de l'Union européenne (événement politique dénommé *Brexit*) peuvent être substantielles pour les économies européennes exposées au marché britannique. C'est en particulier le cas de l'économie wallonne, le Royaume-Uni représentant son 5^e marché en termes de valeur des marchandises exportées. Pour un certain nombre de secteurs domestiques, l'enjeu est même crucial étant donné que cette destination attire une large part du flux d'exportation total. Dès lors, toute décision entraînant une altération des relations commerciales entre les pays de l'Union et le Royaume-Uni aurait des conséquences négatives sur l'activité et l'emploi en Wallonie. C'est précisément la crainte d'un certain nombre d'observateurs, considérant que les futurs accords commerciaux seront vraisemblablement moins favorables pour le développement des activités d'échange que les arrangements actuels. Notons d'un autre côté qu'à plus long terme, la nouvelle configuration des échanges entre les deux parties pourrait avoir certaines retombées plus positives sur nos économies européennes en raison notamment de la relocalisation de certains pans de production sur le continent en provenance du Royaume-Uni. Ces effets sont toutefois difficiles à appréhender.

Cet article propose plutôt d'apporter un éclairage sur les répercussions économiques potentielles du *Brexit* à moyen terme sur l'économie wallonne liées à l'altération de l'intensité des flux commerciaux qui pourraient intervenir en raison d'accords commerciaux moins favorables aux échanges.

Notons qu'en l'absence d'indications précises quant à l'issue des négociations en cours à propos des futurs arrangements commerciaux conclus entre le Royaume-Uni et les pays de l'Union européenne, il est délicat d'estimer précisément l'effet attendu sur les flux d'exportations à destination du Royaume-Uni. À cette fin, il faut, d'une part, déterminer le niveau des éventuels tarifs à l'importation qui frapperont les exportations wallonnes à destination du Royaume-Uni, idéalement à un niveau désagrégé. D'autre part, il est également nécessaire de déterminer de quelle manière la demande des producteurs et des consommateurs britanniques pour nos produits réagirait suite à l'imposition de tels tarifs. En outre, les répercussions des modifications réglementaires éventuelles (les barrières « non tarifaires ») devraient aussi être appréciées.

Dans ce contexte, les analyses présentées dans la littérature sont généralement réalisées à partir de scénarios s'inspirant notamment des arrangements existants entre les pays de l'Union européenne et les pays du continent n'appartenant pas à l'Union (par exemple la Norvège ou la Suisse). Ainsi, Lawless et Morgenroth (2016) partent de l'hypothèse d'absence d'accord entre les parties, auquel cas les pays appliqueraient les règles commerciales prévues par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), fixant notamment des tarifs douaniers maximums par produit. Ils estiment ensuite les répercussions que pourraient avoir ces tarifs sur la demande britannique adressée aux différents pays européens en utilisant des valeurs d'élasticités-prix par secteur, empruntées à la littérature économique. D'après leur analyse, la Belgique serait un des pays de l'Union dont les exportations seraient les plus affectées suite au *Brexit*. Vandebussche *et al.* (2017a) établissent deux scénarios de tarifs, un scénario dit « soft », de type norvégien, et un scénario dit « hard », s'assimilant aux règles de l'OMC. Ils combinent ensuite des élasticités-prix sectorielles issues de la littérature et les résultats de la matrice *input-output* mondiale (World Input Output Database, WIOD) pour estimer les répercussions économiques de ces tarifs sur la valeur ajoutée et l'emploi dans les différents pays membres de l'Union européenne. À nouveau, la Belgique apparaît parmi les pays qui seraient les plus affectés par le *Brexit*. Notons que ces auteurs proposent

également une déclinaison régionale des résultats obtenus pour la Belgique (Vandenbussche *et al.*, 2017b).

Étant donné la forte incertitude qui entoure ces estimations, notamment quant à l'ampleur de la réaction de la demande britannique adressée aux différents secteurs belges suite à l'imposition des tarifs, cet article propose dans un premier temps d'établir une mesure de la dépendance globale de l'économie wallonne à la demande britannique totale pour les produits domestiques. La matrice *input-output* interrégionale de 2010 est ainsi utilisée pour estimer la dépendance économique de la Wallonie en termes de valeur ajoutée et d'emploi, à un niveau sectoriel fin, à l'égard de la demande britannique de marchandises produites en Belgique. Le résultat de l'analyse constitue ainsi une sorte d'estimation des effets économiques potentiels du *Brexit*, suivant un scénario extrême caractérisé par un arrêt brutal de toute forme de relation commerciale avec le Royaume-Uni. En dépit du faible degré de réalisme de ce scénario, l'exercice a le mérite de fournir un point de repère du degré de dépendance de l'activité économique domestique à la demande britannique. En outre, l'exercice est répliqué selon les mêmes modalités aux économies flamande et bruxelloise, ce qui fournit un point de comparaison appréciable de la dépendance économique régionale à l'égard des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni. Dans un second temps, une estimation des répercussions économiques du *Brexit* suivant un scénario du même type que ceux dénommés « hard » *Brexit* dans la littérature est proposée pour les trois régions belges².

La section 2 détaille les principales étapes du *Brexit* et identifie les différents impacts économiques attendus sur les économies européennes en fonction de l'horizon temporel adopté. La section 3 présente les principales stratégies d'estimation des impacts à moyen terme fournies par la littérature économique. La section 4 présente la méthodologie adoptée dans cet article et les données relatives aux exportations qui sont utilisées. La section 5 expose les résultats empiriques obtenus et en discute leur portée. Enfin, la section 6 synthétise les principaux enseignements de l'analyse.

² Un scénario de *Brexit* « soft » est aussi proposé dans la littérature. Notons toutefois que celui-ci n'implique aucune augmentation tarifaire (il est uniquement question d'éventuelles barrières non-tarifaires) et n'est pas considéré dans l'analyse.

2. Le *Brexit* et ses répercussions économiques dans l'Union européenne

2.1. LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU BREXIT

Lors du référendum organisé le 23 juin 2016, une majorité de citoyens britanniques (51,9%) a voté pour la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, à la surprise de bon nombre d'observateurs. Après la tenue d'élections anticipées, le nouveau Gouvernement emmené par Mme May a officiellement notifié au Conseil européen le 29 mars 2017 son intention de quitter l'Union. Conformément à la procédure prévue dans le cadre de l'article 50 de la Constitution européenne, une période de deux années a officiellement pris court, précédant la sortie effective fixée au 29 mars 2019. Cette période doit être mise à profit par les deux parties pour négocier les conditions de la sortie et des futures relations commerciales. Deux phases bien distinctes sont en effet à distinguer dans ces négociations. Dans un premier temps, il s'agit de régler les conditions liées à la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les discussions s'articulent autour de trois grands thèmes : I) la question des droits des ressortissants britanniques vivant sur le sol de l'Union européenne (et inversement, ceux des ressortissants de l'Union vivant au Royaume-Uni), II) le dédommagement financier de l'Union par le Royaume-Uni³ et III) l'épineuse question de la frontière entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord⁴. Dans un second temps, il s'agira de conclure de nouveaux accords qui régiront les relations, notamment commerciales, entre les deux parties une fois le divorce acté (après mars 2019 donc).

Les négociateurs européens ont été très clairs dès le départ : les discussions sur les futures relations entre le Royaume-Uni et l'Union ne s'engageront qu'à partir du moment où des avancées significatives auront été obtenues dans le cadre de la première phase de discussion (les trois grands thèmes). En mars 2018⁵, Michel Barnier, responsable des négociations dans le camp de l'Union européenne, et David Davis⁶, son homologue britannique, ont annoncé que, même si des avancées sérieuses avaient été obtenues sur les deux premiers points, aucun accord n'avait encore été trouvé sur la frontière entre les deux Irlande et ils ont fixé à octobre 2018 la date-butoir pour

³ Rappelons en effet que le Royaume Uni, contributeur net au budget de l'Union, a notamment pris des engagements financiers dans le cadre du budget pluriannuel de l'Union portant sur la période de 2014 à 2020.

⁴ L'accord du Vendredi saint (appelé aussi accord de Belfast) signé en 1998, garant de la paix entre les deux entités, est incompatible avec la volonté affichée par les plus radicaux partisans du *Brexit*, dont l'une des principales exigences est de soustraire le Royaume Uni à l'union douanière formée avec les pays européens en vue de pouvoir négocier librement de nouveaux accords commerciaux bilatéraux avec les pays tiers.

⁵ European Commission, Press statement by Michel Barnier following the latest round of Article 50 negotiations, Brussels, 19 March 2018, STATEMENT/18/2161.

⁶ Notons qu'au début du mois de juillet 2018, une réunion ministérielle s'est tenue à la résidence de campagne de Madame May, ayant pour objectif de définir la stratégie à adopter par le Royaume-Uni dans le cadre des discussions sur les futures relations commerciales avec l'Union européenne. A la suite de cette réunion, un accord (l'accord dit de « Chequers », du nom de la résidence) a été présenté publiquement par la Première Ministre. Dans les jours qui ont suivi, une scission dans le camp des partisans du *Brexit* au sein du Gouvernement est très vite apparue, l'accord présenté étant jugé trop « mou » par les représentants de la frange la plus intransigeante du *Brexit*. C'est ainsi que dans la foulée de cet accord, David Davis, le secrétaire à la sortie de l'Union ainsi que le Ministre des affaires étrangères Boris Johnson, ont démissionné de leur poste. David Davis a été remplacé aussitôt par Dominic Raab, l'ancien secrétaire au logement du Gouvernement May, chargé d'épauler la Première Ministre Theresa May qui dirige à présent en personne les négociations au nom du Royaume-Uni.

finaliser l'accord global de retrait. Ils ont aussi convenu d'une période de transition de 21 mois, s'étalant de mars 2019 (date de la sortie effective) à fin décembre 2020 au cours de laquelle les discussions devaient aboutir sur la nature des futures relations entre le Royaume-Uni et les pays de l'Union. Pendant cette phase de transition de 21 mois, les conditions régulant les relations commerciales (normes réglementaires, tarifs...) seront exactement les mêmes qu'actuellement. Par contre, durant cette période, le Royaume-Uni n'aura plus le pouvoir d'influencer les décisions au sein des institutions européennes.

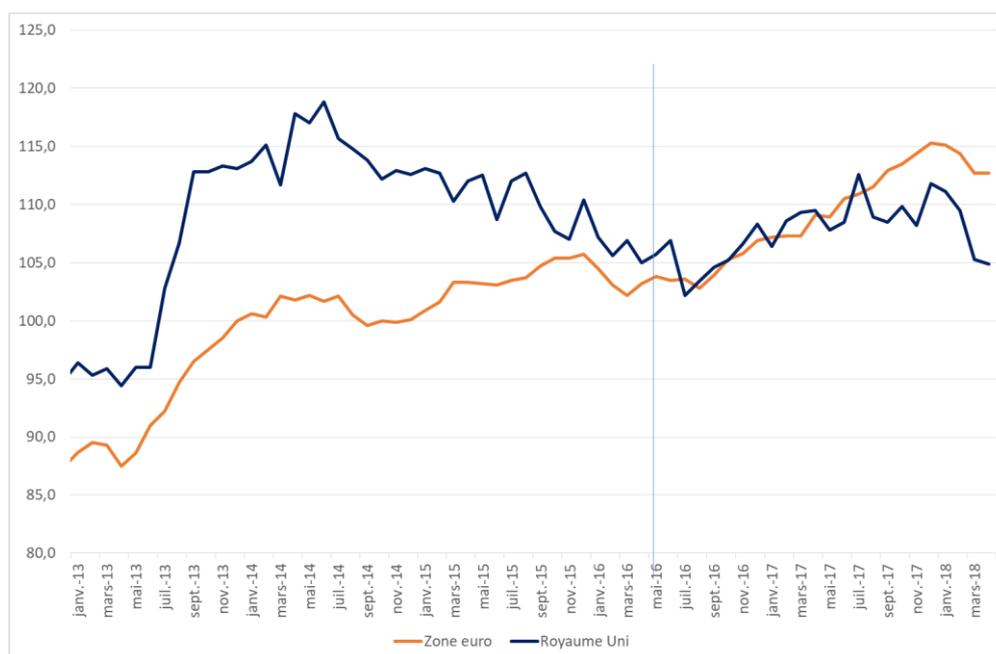
2.2. LES RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DU BREXIT SELON L'HORIZON TEMPOREL

Le Royaume-Uni est un partenaire commercial de premier plan pour un certain nombre de pays européens, dont la Belgique. Une altération des relations commerciales avec le Royaume-Uni impliquerait donc automatiquement une perte de valeur ajoutée et d'emploi au sein des économies européennes exportatrices. Outre ces répercussions économiques à moyen terme, on peut distinguer d'autres canaux de transmission du *Brexit* à plus court terme sur les économies européennes, dont l'impact est toutefois plus limité.

2.2.1. L'impact à court terme

A court terme, la poussée d'incertitude suscitée par le résultat du vote du 23 juin 2016 s'est propagée chez les principaux partenaires commerciaux du pays (voir graphique 1), affectant probablement momentanément les décisions d'investir de la part de certains acteurs économiques européens. Sur ce plan, il apparaît que l'économie allemande aurait été la plus exposée dans les mois qui ont suivi le vote en raison du poids relativement élevé de son secteur industriel, largement ouvert sur l'extérieur (Rieth *et al.*, 2016). Notons que ces effets sont toutefois demeurés quantitativement limités et que la confiance des agents économiques a très vite rebondi quelques mois après le vote.

Graphique 1. Évolution de l'Indicateur de Sentiment économique en Zone euro et au Royaume-Uni sur la période 2013-2018

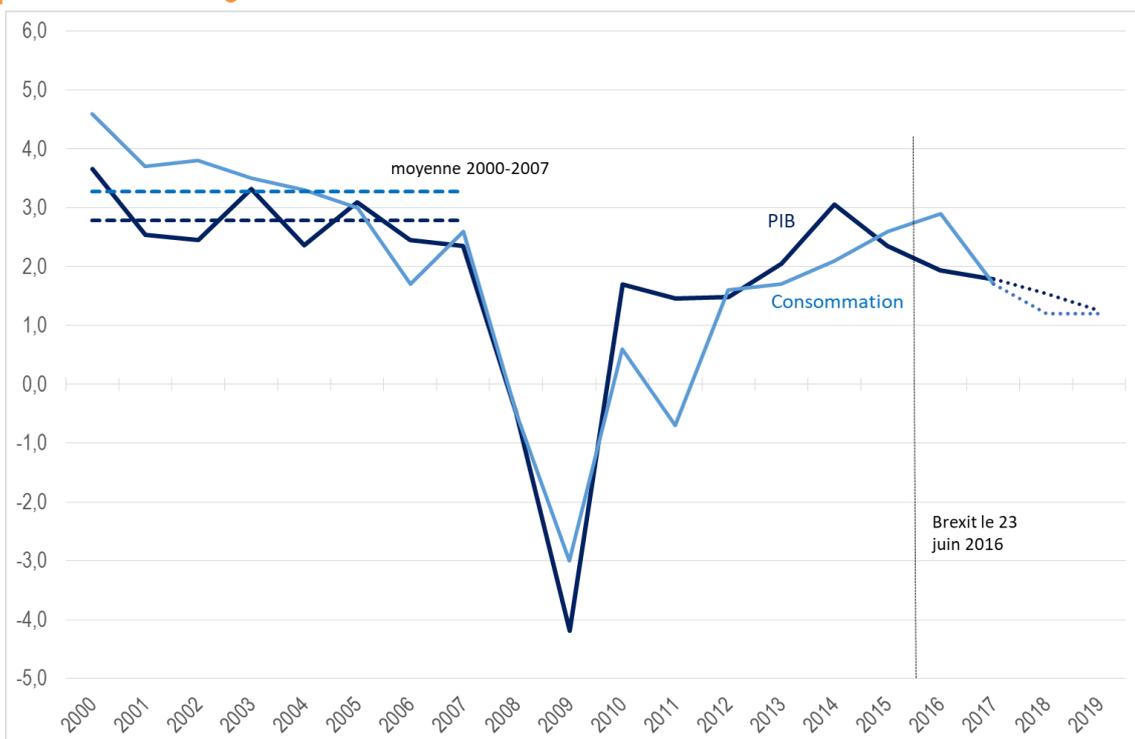


Sources : Commission européenne, Calculs : Iweps

En outre, au Royaume-Uni, l'incertitude économique a entraîné une chute spectaculaire de la livre Sterling (de l'ordre de 15 à 20%), ce qui a pu limiter la demande britannique pour des biens et services européens (les dépenses touristiques des citoyens britanniques sur le continent notamment). Au fil des mois, les effets inflationnistes de la dépréciation de la livre ont commencé à se faire sentir outre-Manche, pesant plus globalement sur la consommation des ménages. Dans ce contexte, la croissance économique britannique affiche un tassement continu depuis 2016. Selon les dernières prévisions de la Commission européenne⁷, la croissance du PIB britannique devrait à peine dépasser 1% en 2019, alors que celle-ci était largement supérieure à 2% lors des années précédant le *Brexit* (graphique 2) et que le contexte économique international est plutôt en phase d'accélération depuis la fin 2016. Ce tassement de la demande britannique a en outre des répercussions sur le taux de croissance des exportations européennes, limitant dans une certaine mesure les performances économiques des économies exportatrices les plus exposées à ce marché.

Si ces répercussions de court terme ne doivent pas être négligées, c'est bien à moyen terme que les répercussions économiques du *Brexit* pourraient être les plus conséquentes (voir infra).

Graphique 2. Évolution du PIB et de la consommation finale des ménages au Royaume-Uni sur la période 2000-2019



Sources : Eurostat, Commission européenne, calculs : Iweps

⁷ European Economic Forecast, European Commission, Institutional Paper n°77, May 2018.

2.2.2. L'impact à moyen/long terme

À moyen terme, l'intensité de certaines relations commerciales pourrait diminuer en raison du caractère relativement plus restrictif des futurs accords commerciaux qui seront conclus entre le Royaume-Uni et les pays européens (notamment via des normes réglementaires divergentes et/ou l'apparition de tarifs à l'importation). Ce serait *a fortiori* le cas si les parties ne parvenaient pas à trouver d'accord, auquel cas les règles de l'OMC seraient en vigueur (fixant un niveau de tarifs par produit).

Bien entendu, en cas d'imposition par le Royaume-Uni de tarifs à l'importation, les exportateurs européens peuvent absorber une partie de la hausse des coûts dans leur marge, limitant les répercussions négatives sur les volumes exportés. Dans les secteurs où les marges des producteurs sont plus réduites toutefois, ceux-ci devront reporter la majeure partie de l'augmentation dans les prix de vente. Dans ce cas, l'augmentation du prix relatif rendra les biens et services européens moins compétitifs. Dans les secteurs pour lesquels la demande est relativement plus élastique aux prix (ce qui est typiquement le cas pour la production de biens présentant un faible degré de différenciation et/ou un contenu faible en valeur ajoutée), la demande britannique devrait diminuer et les exportations européennes pâtir de cette situation. Intuitivement, l'ampleur des répercussions des nouveaux tarifs sur les exportations devrait dépendre de plusieurs facteurs parmi lesquels : le type de produit concerné, le niveau des tarifs, la réaction des producteurs européens et les modifications de la demande britannique. En ce qui concerne plus spécifiquement ce dernier point, notons que certaines analyses empiriques réalisées outre-Manche ont tendance à montrer que les possibilités de substituer de la production locale aux importations se sont vraisemblablement affaiblies au cours du temps en raison du processus de spécialisation croissante de l'industrie britannique (Kamath et Paul, 2011). Dès lors, la demande britannique d'importation pourrait s'avérer moins sensible aux prix que par le passé, ce qui limiterait l'impact attendu des tarifs sur les exportations européennes.

3. Les différentes stratégies d'estimation des impacts potentiels à moyen terme

3.1. LA LITTÉRATURE INTERNATIONALE

La littérature propose différentes stratégies pour estimer les effets potentiels du *Brexit* à moyen terme sur les économies européennes. On trouve ainsi plusieurs études reposant sur la simulation de modèles macroéconomiques d'équilibre général (voir Dhingra *et al.*, 2017) ainsi que l'utilisation de larges modèles macro-économétriques (par exemple le modèle NiGEM, voir OCDE, 2016). D'autres approches, moins englobantes, reposent sur des systèmes de matrices entrées-sorties. Si cette dernière approche est moins complète, ne modélisant pas tous les comportements des agents économiques (le comportement des ménages est souvent négligé), elle a l'avantage de fournir des estimations sectorielles très désagrégées des effets attendus sur la valeur ajoutée et l'emploi. Quelle que soit la méthode retenue, il va de soi qu'un certain nombre d'hypothèses doivent être formulées pour réaliser l'exercice.

En effet, en l'absence d'indication précise quant à l'issue des négociations relatives aux futurs accords commerciaux, il est délicat à l'heure actuelle d'estimer quelles seront les modifications des flux d'exportations à destination du Royaume-Uni. Face à cette incertitude, deux scénarios sont généralement proposés dans la littérature empirique. D'une part, un scénario dit de « soft » *Brexit*, dans lequel on considère que le Royaume-Uni et l'Union européenne trouveront un accord du même type que celui qui régit actuellement les relations commerciales avec des pays du continent européen n'appartenant pas à l'Union, tels que la Norvège et la Suisse⁸. D'autre part, un scénario dit de « hard » *Brexit*, selon lequel, en absence d'accord, les pays appliqueraient les règles commerciales prévues par l'Organisation mondiale du commerce, fixant notamment des tarifs douaniers de niveau variable par type de produit. Dans ce scénario, il est également supposé que les tarifs sont entièrement répercutés par les exportateurs dans les prix de vente.

Afin d'estimer les répercussions potentielles de tels scénarios sur les économies européennes, il est en outre nécessaire de déterminer au préalable quelle sera l'ampleur du recul de la demande britannique face à l'augmentation des prix. Or, les élasticités-prix de la demande britannique ne sont pas estimées à un niveau sectoriel fin et encore moins pour chacun des partenaires européens. Des hypothèses doivent donc être formulées pour évaluer les effets potentiels des tarifs sur la demande adressée aux différents pays membres.

3.2. LES APPLICATIONS À L'ÉCONOMIE BELGE

Pour la Belgique, la littérature fournit certaines indications des effets potentiels du *Brexit* à moyen terme.

Lawless et Morgenroth (2016), analysant uniquement un scénario de type « hard » *Brexit*, estiment les répercussions des tarifs sur la demande britannique adressée aux différents pays européens en utilisant des élasticités-prix estimées à un niveau sectoriel par Imbs et Méjean (2017) sur un panel comprenant les principaux pays exportateurs au niveau mondial. D'après cette analyse, la Belgique

⁸ Ces accords prévoient notamment un accès facilité au marché unique européen en contrepartie d'une contribution substantielle au budget européen.

serait un des pays de l'Union dont les exportations seraient le plus affectées. En effet, le Royaume-Uni est un partenaire relativement privilégié de la Belgique (concentrant 9% des exportations belges, contre une moyenne de 7% pour les autres pays européens) et en outre le pays est pénalisé en partie par la spécialisation sectorielle de ses exportations. Ainsi, les biens de type « équipement de transport » sont parmi les plus affectés, moins en raison de la hauteur des tarifs observés à l'échelle internationale que de l'élasticité-prix de la demande qui serait particulièrement élevée dans ce secteur d'après les estimations de Imbs et Méjean (2017).

Vandenbussche *et al.* (2017a) estiment les répercussions sur les différentes économies européennes des deux scénarios mentionnés précédemment en utilisant le même ensemble d'hypothèses quant aux élasticités-prix de la demande extérieure (empruntées à Imbs et Méjean, 2017). Grâce à l'apport de la matrice mondiale entrées-sorties (World Input Output Database, WIOD), l'analyse va toutefois un pas plus loin. Cet outil permet d'une part d'estimer l'impact des scénarios sur les différentes économies européennes en termes de valeur ajoutée et d'emplois (et non plus seulement en termes de valeur des exportations). D'autre part, l'outil permettant de reconstituer les chaînes de valeur au niveau international, les impacts calculés pour un pays donné incluent les effets indirects du *Brexit*, c'est-à-dire les répercussions induites par la baisse de la valeur ajoutée attendue dans l'ensemble des pays européens affectés. Les auteurs concluent notamment qu'en cas de « hard » *Brexit*, 42 000 emplois seraient menacés en Belgique, en particulier dans le secteur de l'industrie alimentaire. Une répartition régionale de ces effets, reposant sur la part de l'emploi dans le total belge pour chaque secteur, est proposée par Vandenbussche *et al.* (2017b). Il ressort de cette analyse que 10 000 emplois seraient globalement menacés en Wallonie dans ce scénario du pire (tarifs OMC).

Étant donné la forte incertitude qui entoure ces estimations, notamment quant à l'ampleur de la réaction de la demande britannique adressée aux différents secteurs belges suite à l'imposition des tarifs, le Rapport du *Brexit* High Level Group belge (2017)⁹ propose plutôt d'établir une mesure de la dépendance globale de l'économie belge à la demande britannique pour les biens et services domestiques. Sur la base des travaux entrepris par l'OCDE et l'OMC dans le domaine de la construction d'une matrice entrées-sorties mondiale (TiVA), cette analyse montre que 2% de la valeur ajoutée belge sont créés par la demande britannique, principalement dans les secteurs de la chimie, du tourisme et les activités des services aux entreprises. Le résultat de l'analyse constitue ainsi une sorte d'estimation des effets économiques potentiels du *Brexit*, suivant un scénario extrême caractérisé par un arrêt brutal de toute forme de relation commerciale avec le Royaume-Uni. En dépit du faible degré de réalisme de ce scénario, l'exercice a le mérite de fournir un point de repère du degré de dépendance de l'activité économique domestique à la demande britannique.

⁹ Il s'agit du rapport rédigé dans le cadre du groupe de travail sur le *Brexit* mis en place au niveau fédéral par le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'emploi Kris Peeters.

4. Estimation de l'impact économique du *Brexit* à moyen terme sur la Wallonie

4.1. LA MÉTHODOLOGIE

Les estimations sont réalisées en termes de valeur ajoutée et d'emplois, selon une déclinaison sectorielle fine (122 branches SUT¹⁰), à l'aide de la matrice *input-output* interrégionale relative à l'année 2010. Cet outil statistique, fruit des travaux menés conjointement par le Bureau fédéral du Plan et les différents Instituts de statistiques régionaux (IBSA, IWEPS, SVR), comptabilise tous les flux de biens et services destinés à la demande finale ou à la consommation intermédiaire qui ont été observés en Belgique durant l'année 2010¹¹, en distinguant les différentes régions d'origine et de destination, les différentes branches de production (suivant la nomenclature NACE), ainsi que les principales catégories de la demande finale (consommation des ménages, du secteur public, investissements des entreprises et exportations internationales). L'utilisation de ce tableau dans le cadre du modèle théorique de Leontief permet d'estimer quels pourraient être les effets cumulés en termes de valeur ajoutée et d'emploi dans les différents secteurs de l'économie wallonne d'une variation de la demande adressée au tissu productif (pour plus de détails sur cet outil, voir Avonds *et al.*, 2016).

Dans un premier temps (cf. section 5.1 infra), l'objectif est de mesurer la dépendance de l'économie aux flux totaux d'exportation belge de marchandises. Il s'agit en quelque sorte de l'estimation d'une borne maximale des effets potentiels du *Brexit* sur l'économie wallonne. Étant donné la variabilité relativement élevée d'année en année des exportations mesurées à un niveau de désagrégation fin (122 branches), l'analyse considère la valeur moyenne des exportations de chaque branche de production vers le Royaume-Uni sur la période de 2014 à 2016¹².

À partir de ces résultats, le lecteur est libre d'apprécier quelle pourrait être l'ampleur des effets induits par le *Brexit* sur l'économie wallonne en fonction de ses attentes par rapport aux variations futures de la demande britannique.

¹⁰ La classification SUT distingue plus de 130 branches de production. Pour des raisons de confidentialité, certains regroupements doivent être opérés entre certaines sous-branches, ce qui laisse un total de 122 catégories pour réaliser l'analyse empirique.

¹¹ Les résultats obtenus dans l'analyse font donc implicitement l'hypothèse que la structure des flux intersectoriels (et interrégionaux) est inchangée depuis 2010.

¹² Notons que les exportations par pays destinataire ne sont pas mesurées par branche d'activité mais par type de produit. Dès lors, une étape préliminaire à l'analyse a été nécessaire pour ventiler les données d'exportations de marchandises par type de produit entre les différentes branches d'activité. Afin d'obtenir des données d'exportation compatibles avec la structure du tableau entrées-sorties interrégional, cette opération s'est effectuée en deux étapes. Dans la première, les données du commerce extérieur (Comext, classification SH) ont été converties dans la nomenclature CPA. Dans la seconde étape, ces données d'exportation par produit ont été ventilées à l'échelle d'une région entre les différentes branches de production en se référant à la structure de production par branche observée en 2010 dans les tableaux emplois-ressources régionaux. Cette étape permet ainsi notamment d'attribuer des valeurs d'exportation non nulles à certaines branches de services, en particulier les activités de commerce de gros et de détail.

L'exercice est répliqué selon les mêmes modalités aux économies flamande et bruxelloise, ce qui fournit un point de comparaison appréciable de la dépendance économique régionale à l'égard des échanges commerciaux avec le Royaume-Uni.

Pour chaque région, l'outil permet de distinguer l'effet cumulé des exportations internationales de la région et l'effet cumulé qui est le résultat des répercussions indirectes par le biais des flux interrégionaux (une diminution des exportations flamandes vers le Royaume-Uni engendre en effet une baisse de l'activité et de l'emploi dans certaines branches de production en Wallonie et à Bruxelles)¹³. Étant donné l'ampleur de ces flux interrégionaux (pour plus de détails sur ces flux, voir IWEPS, 2016), cet effet indirect est loin d'être négligeable pour la Wallonie (voir tableaux 3 et 4 infra).

Dans un second temps (voir section 5.3 infra), un exercice exploratoire est réalisé, s'inspirant notamment des travaux de Lawless et Morgenroth (2016) et de Vandebussche *et al.* (2017a). À l'aide des élasticités-prix moyennes par grand secteur industriel utilisées par ces auteurs, nous estimons en effet les répercussions potentielles sur l'économie domestique d'un scénario de type « hard » *Brexit*, caractérisé par des niveaux de tarif moyen par secteur extrapolés sur la base des données les plus récentes publiées par l'OMC (voir l'annexe pour plus de détails sur ces données et les hypothèses de travail qui ont été posées).

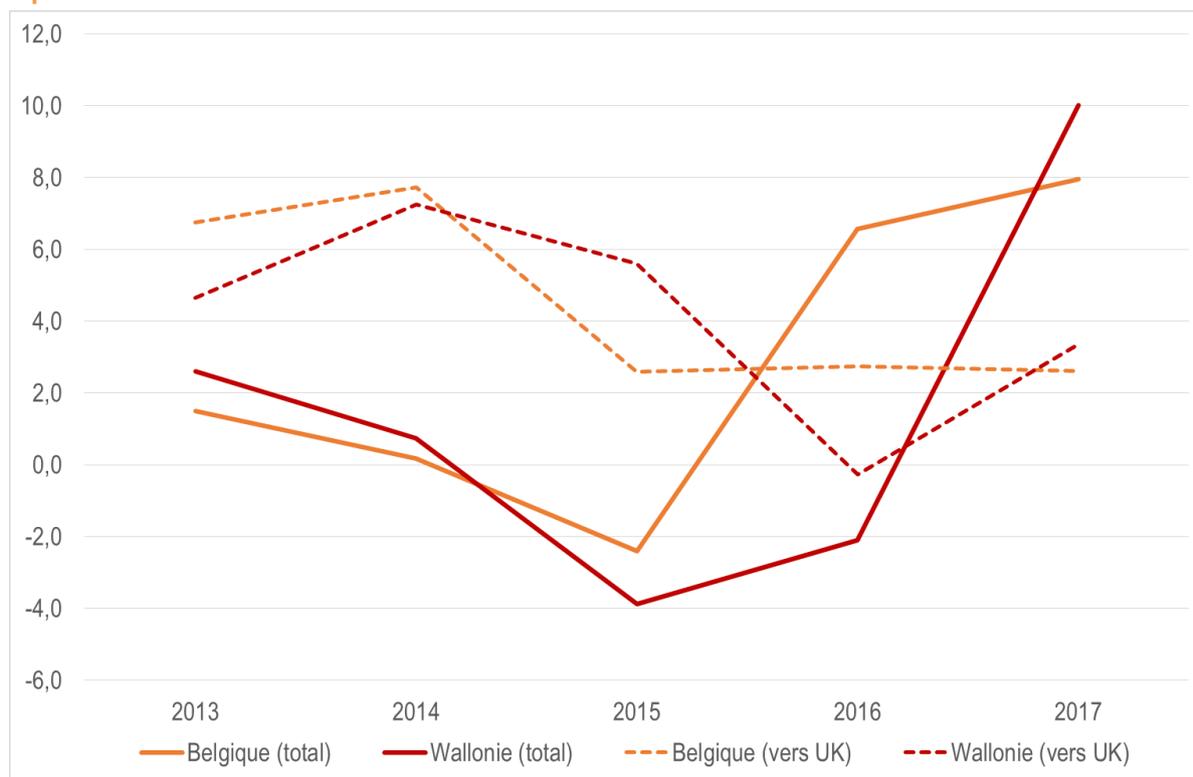
4.2. LES DONNÉES D'EXPORTATION DE MARCHANDISES

Les données relatives aux flux de commerce de marchandises entre la Wallonie et le Royaume-Uni sont compilées mensuellement par la BNB. Celles-ci sont mesurées à la fois selon le concept dit « communautaire » et selon le concept dit « national ». Seules les données établies selon le concept national sont utilisées dans l'analyse¹⁴. Le graphique 3 présente l'évolution des exportations de la Wallonie et de la Belgique vers le Royaume-Uni lors des cinq dernières années d'observation (2013-2017). Il apparaît que ce marché d'exportation est globalement dynamique, du moins jusque 2016, soit l'année du vote britannique sur le *Brexit*. En effet, entre 2013 et 2015, alors que la situation de l'économie mondiale était relativement peu porteuse pour le développement du commerce international, la croissance des exportations à destination du Royaume-Uni s'est avérée relativement robuste. D'un autre côté, alors qu'en 2016 et surtout en 2017, les exportations belges et wallonnes ont recommencé à profiter globalement de la reprise progressive des activités d'échange à l'échelle mondiale, la croissance des exportations à destination du Royaume-Uni marquait le pas.

¹³ Cependant, contrairement à l'étude de Vandebussche *et al.* (2017a), les effets indirects passant par les autres pays européens ne sont pas inclus, étant donné que la matrice entrées-sorties interrégionale n'est pas reliée aux systèmes de matrices mondiaux de type WIOT.

¹⁴ Le concept communautaire est un système de calcul statistique auquel l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne se conforment, ce qui permet donc une comparaison aisée au niveau international, tandis que le concept « national » est un système spécifique à chaque pays. Dans le cas de la Belgique le concept national est largement préférable au système communautaire, notamment en raison des corrections qui sont apportées aux flux de commerce de transit qui ont tendance à polluer les données établies selon le concept communautaire.

Graphique 3. Évolution des exportations de marchandises de la Belgique et de la Wallonie sur la période récente (croissance annuelle en %)



Sources : BNB, calculs : Iweps

En moyenne sur la période 2014-2016¹⁵, la part wallonne dans les exportations totales belges à destination du Royaume-Uni était de l'ordre de 14%, soit en deçà de la part wallonne dans les exportations totales qui se situe autour de 18% (tableau 1). A contrario, la part de la Flandre dans le total des exportations à destination de ce marché (83%) a dépassé sensiblement la part de cette région dans le total des exportations belges (80%).

En moyenne, la Wallonie a exporté pour 2,5 milliards de marchandises par an vers le Royaume-Uni, ce qui représente de l'ordre de 6% de ses exportations totales de marchandises. Pour la Flandre, le marché britannique a plutôt représenté une part proche de 8% du total de ses exportations de marchandises sur la période d'intérêt.

¹⁵ Notons que les données selon la nomenclature CPA utilisées dans l'analyse d'impact (cf. note de bas de page 11) ont été obtenues auprès des services statistiques de la BNB en fin d'année 2017, impliquant que les observations pour l'année 2017 étaient incomplètes et n'ont pas été utilisées dans l'analyse. Etant donné le lissage qui est effectué (une moyenne sur trois ans), cela ne devrait vraisemblablement pas représenter une contrainte trop importante pour la portée des résultats obtenus.

Tableau 1. Valeur des exportations de marchandises de la Belgique et déclinaison régionale (moyennes sur la période 2014-2016)

	Exportations internationales		Exportations vers le Royaume-Uni	
	Milliards d'euros	% du total belge	Milliards d'euros (part en % du total)	% du total belge
Belgique	242.4	100,0%	18,3 (7,6%)	100,0%
Bruxelles	6,3	2,6%	0,5 (8,4%)	2,9%
Flandre	193,0	79,6%	15,2 (7,9%)	83,2%
Wallonie	43,0	17,8%	2,5 (5,9%)	13,9%

Sources : BNB, calculs : Iweps

Les dix principaux secteurs wallons exportateurs de marchandises à destination du Royaume-Uni sont répertoriés dans le tableau 2. La spécialisation sectorielle relative de l'économie wallonne dans le secteur pharmaceutique (dont une activité liée est la fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical) transparait à la lecture de ce tableau¹⁶.

¹⁶ Signalons que la valeur des exportations attribuées à la branche regroupant les codes NACE 32.2 à 32.9, soit la fabrication d'instruments de musique, d'articles de sport, de jeux et de jouets, d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire et les activités manufacturières non classées ailleurs est plus que probablement surévaluée. Il apparait en effet qu'un flux d'exportations d'une valeur irréaliste est attribué à la sous-branche de la fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical (NACE 32.5) : la valeur des exportations de cette sous-branche dépasse ainsi très largement la valeur ajoutée totale de l'ensemble des branches portant les codes NACE de 32.2 à 32.9. Une grande partie de ces flux d'exportation devrait probablement être réattribuée au secteur pharmaceutique wallon. Toutefois, le montant de ce type d'exportations était insignifiant en 2010, soit l'année de référence pour la construction du tableau emplois-ressources sur lequel reposent les clés de répartition des exportations entre les différentes sous-branches de production régionales (cf. note de bas de page 11). Par conséquent, il n'existe aucune base récente permettant de déterminer correctement la répartition des flux d'exportations observés sur la période 2014-2016 entre les différentes branches de production wallonnes.

Tableau 2. Principaux secteurs wallons exportateurs de marchandises à destination du Royaume-Uni (moyennes sur la période 2014-2016)

Secteurs	Code NACE	Exportations (millions d'euros)
Industrie pharmaceutique	21	474,5
Fabrication d'instruments de musique, d'articles de sport, de jeux et de jouets, d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire; Activités manufacturières n.c.a.	32.2-32.9	293,1
Produits chimiques de base	20.1	261,1
Sidérurgie; Fabrication de tubes, de tuyaux, de profilés creux et d'accessoires correspondants en acier; Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier; Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux; Fonderie de métaux	24.1-24.5	167,1
Fabrication de machines d'usage général; Fabrication de machines agricoles et forestières; Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils; Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	28	135,4
Transformation et conservation de fruits et de légumes	10.3	85,4
Construction aéronautique et spatiale	30.3	85,4
Fabrication de produits en caoutchouc	22.1-22.2	73,2
Fabrication de verre et d'articles en verre	23.1	66,0
Industrie du papier et du carton	17	64,2

Sources : BNB, calculs : Iweps

5. Les résultats empiriques

5.1. LA DÉPENDANCE DES RÉGIONS AUX EXPORTATIONS DE MARCHANDISES VERS LE ROYAUME-UNI

Les tableaux 3 et 4 présentent la synthèse des résultats obtenus sur la base du tableau entrées-sorties interrégional de 2010. Sont présentés, les effets cumulés sur la valeur ajoutée (tableau 3) et l'emploi (tableau 4) dans les différentes régions belges qui découleraient de la suppression totale des exportations à destination du Royaume-Uni. Remarquons qu'en raison des importants flux commerciaux interrégionaux, l'impact global d'une suppression des exportations belges à destination du Royaume-Uni sur une région particulière dépasse assez largement les seuls effets induits par la disparition des exportations de cette région.

Ainsi, selon les estimations, la valeur ajoutée wallonne dépend à hauteur de 1,1 milliard d'euros des exportations régionales vers le Royaume-Uni et d'un peu plus de 275 millions via les exportations de Bruxelles et de la Flandre vers ce marché (3^e colonne du tableau 3). On peut déduire que globalement la valeur ajoutée wallonne dépend à hauteur de 1,6% des exportations belges vers le Royaume-Uni. Dans le cas de la Flandre, les estimations aboutissent à un montant global de valeur ajoutée de 5,4 milliards d'euros, soit 2,5% du total de la valeur ajoutée flamande telle que mesurée en 2015. Notons que les répercussions économiques interrégionales d'une baisse des exportations flamandes sont assez substantielles (2^e ligne du tableau 3). C'est en particulier le cas pour la région bruxelloise, puisque les exportations flamandes vers le Royaume-Uni y soutiennent la valeur ajoutée à hauteur de 360 millions d'euros, alors que les exportations bruxelloises vers le Royaume-Uni ne génèrent qu'un peu plus de 140 millions d'euros de valeur ajoutée régionale.

En termes d'emplois domestiques, les exportations de la Wallonie vers le Royaume-Uni génèrent un peu moins de 15 000 postes de travail dans la région, tandis que 5 000 postes de travail supplémentaires en Wallonie dépendent de manière indirecte des exportations de Bruxelles et de Flandre vers le Royaume-Uni (3^e colonne du tableau 4). Au total, près de 20 000 postes de travail en Wallonie dépendraient ainsi des exportations belges de marchandises vers le Royaume-Uni, soit 1,6% de l'emploi total mesuré dans la région en 2015, ce qui représente une proportion identique à celle de la valeur ajoutée brute impactée. L'intensité en emplois des exportations à destination du Royaume-Uni n'est donc pas sensiblement différente de l'intensité en emplois moyenne des exportations.

Tableau 3. Dépendance de la valeur ajoutée de l'économie belge et de ses régions aux exportations de marchandises vers le Royaume-Uni (en millions d'euros)

		Dépendance de la valeur ajoutée de...			
		...Bruxelles	...Flandre	...Wallonie	...la Belgique
Aux exportations au départ de...					
	...Bruxelles	143,7	26,9	8,8	179,4
	...Flandre	363,7	5 215,7	267,9	5 847,3
	...Wallonie	84,8	168,6	1 100,7	1 354,1
...la Belgique (% de la VA de 2015)		592,3 (0,9%)	5 411,1 (2,5%)	1 377,4 (1,6%)	7 380,8 (2,0%)

Source : Estimations Iweps

Tableau 4. Dépendance de l'emploi dans l'économie belge et ses régions aux exportations de marchandises vers le Royaume-Uni (en nombre de postes de travail)

		Dépendance de l'emploi de...			
		...Bruxelles	...Flandre	...Wallonie	...la Belgique
Aux exportations au départ de...					
	...Bruxelles	1 616	454	167	2 237
	...Flandre	3 363	69 079	4 692	77 134
	...Wallonie	812	2 596	14 845	18 253
...la Belgique (% de l'emploi de 2015)		5 791 (0,8%)	72 129 (2,7%)	19 704 (1,6%)	97 624 (2,1%)

Source : Estimations Iweps

Les analyses du tableau entrées-sorties interrégional de 2010 ont montré que globalement, en Wallonie, un montant cumulé de l'ordre de 16,5 milliards de valeur ajoutée dépendait des exportations internationales de la région (voir IWEPs 2017, chapitre 2), alors que la valeur totale de ces exportations représentait un peu plus de 50 milliards d'euros au cours de l'année 2010. Autrement dit, le multiplicateur global de valeur ajoutée des exportations internationales est légèrement supérieur à 0,3 (16,5/50). Dans le cas présent, s'intéressant uniquement aux exportations vers le Royaume-Uni, il apparaît qu'au montant de 2,5 milliards d'exportations correspondrait un total de 1,15 milliard de valeur ajoutée créée dans la région, ce qui laisse apparaître un multiplicateur de valeur ajoutée d'un peu moins de 0,5 ; soit sensiblement au-delà du multiplicateur moyen des exportations. Ce résultat est lié en partie à la composante sectorielle spécifique des exportations vers le Royaume-Uni, notamment la prépondérance des produits de l'industrie pharmaceutique. En effet, même si en raison d'un ancrage local faible cette branche présente des effets d'entraînement limités sur le tissu sectoriel régional, elle affiche néanmoins un

taux de valeur ajoutée direct dans la production très élevé par rapport aux autres secteurs wallons (voir IWEPS, 2016).

La section suivante propose une analyse plus détaillée de la dépendance des différentes branches d'activité wallonnes aux exportations vers le Royaume-Uni.

5.2. LA DÉPENDANCE DES SECTEURS WALLONS AUX EXPORTATIONS DE MARCHANDISES VERS LE ROYAUME-UNI

Les tableaux 5 et 6 illustrent les dix secteurs wallons les plus dépendants (en valeur absolue), en termes de valeur ajoutée et d'emplois, aux exportations wallonnes (3^e colonne) ainsi qu'aux exportations totales de la Belgique (4^e colonne) vers le Royaume-Uni. En termes de valeur ajoutée, le classement respecte globalement l'ordre d'importance des principaux secteurs exportateurs vers le Royaume-Uni (cf. tableau 2). On pointe toutefois le recul assez net du secteur sidérurgique dont le contenu en valeur ajoutée de la production est relativement faible. C'est une caractéristique du secteur de la chimie de base également dont la dépendance en termes de valeur ajoutée est faible au regard du poids de ce secteur dans les exportations wallonnes. D'un autre côté, le secteur wallon du commerce de gros apparaît comme étant un secteur sensiblement impacté en termes de valeur ajoutée.

En termes d'emplois, il apparaît que le secteur des fabrications d'instruments divers (dont les instruments médicaux) est de loin le plus dépendant des exportations à destination du Royaume-Uni¹⁷ (plus de 3 000 postes). En raison du niveau élevé de la productivité du travail qui est constaté dans le secteur, les calculs font ressortir que l'emploi dans l'industrie pharmaceutique dépend relativement peu des exportations vers le Royaume-Uni (un peu plus de 1 000 postes de travail). On dénombre ensuite toute une série de secteurs de production qui affichent une dépendance non négligeable aux exportations vers ce marché, à hauteur de plusieurs centaines de postes de travail.

Notons que pour plusieurs secteurs wallons, la dépendance indirecte, par le biais des flux interrégionaux induits par les exportations internationales de Bruxelles et de la Flandre vers le Royaume-Uni, est substantielle (soit la différence entre la dernière et l'avant-dernière colonne des tableaux 5 et 6). Ainsi, dans le cas du secteur du commerce de gros par exemple, il apparaît qu'un peu plus de 400 postes dépendent des exportations wallonnes vers le Royaume-Uni, tandis que 250 postes supplémentaires sont liés aux exportations des autres régions belges. Le secteur wallon des activités liées à l'emploi (comprenant les sociétés d'intérim) affiche quant à lui une dépendance indirecte (aux exportations des autres régions) sensiblement plus forte que sa dépendance aux relations commerciales entre la Wallonie et le Royaume-Uni. C'est également le cas du secteur agricole en Wallonie (culture et production animale), puisque l'impact sur l'emploi passe de 300 à 900 unités selon que l'on considère les seules exportations wallonnes vers le Royaume-Uni ou l'ensemble des exportations belges.

¹⁷ Rappelons que le recul de l'activité et de l'emploi de ce secteur composite est vraisemblablement surestimé (cf. note de bas de page n°16).

Tableau 5. Dépendance de la valeur ajoutée au sein des secteurs de production wallons aux exportations vers le Royaume-Uni (millions d'euros)

Secteurs	Code NACE	Dépendance aux exportations wallonnes	Dépendance aux exportations belges
Pharmaceutique	21	255,5	260,1
Fabrication d'instruments de musique, d'articles de sport, de jeux et de jouets, d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire; Activités manufacturières n.c.a.	32.2-32.9	162,5	162,7
Produits chimiques de base	20.1	54,2	61,1
Fabrication de machines d'usage général; Fabrication de machines agricoles et forestières; Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils; Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	28	49,0	51,6
Construction aéronautique	30.3	33,6	34,3
Commerce de gros	46	30,8	48,2
Sidérurgie	24.1-24.5	25,4	29,6
Fabrication de produits en caoutchouc et plastique	22.1-22.2	24,0	27,1
Industrie du papier et du carton	17	20,0	23,1
Fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette	20.4	18,5	18,7

Source : Estimations Iweps

Tableau 6. Dépendance de l'emploi au sein des secteurs de production wallons aux exportations vers le Royaume-Uni (nombre de postes de travail)

Secteurs	Code NACE	Dépendance aux exportations wallonnes	Dépendance aux exportations belges
Fabrication d'instruments de musique, d'articles de sport, de jeux et de jouets, d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire; Activités manufacturières n.c.a.	32.2-32.9	3 222	3 227
Pharmaceutique	21	1 102	1 122
Fabrication de machines d'usage général; Fabrication de machines agricoles et forestières; Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils; Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	28	688	725
Construction aéronautique	30.3	489	500
Produits chimiques de base	20.1	433	488
Commerce de gros	46 exc. 46.71	430	675
Activités liées à l'emploi	78	397	1 239
Sidérurgie	24.1-24.5	359	418
Fabrication de produits en caoutchouc et plastique	22.1-22.2	355	401
Fabrication de meubles	31.0	326	332
Culture et production animale	01	311	909
Composantes et cartes électroniques	26.1; 26.2; 26.5-26.8	285	293
Boulangerie et pâtes alimentaires	10.7	267	275
Sièges sociaux	70	263	561
Fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette	20.4	260	263

Source : Estimations Iweps

D'un point de vue sectoriel, l'impact du *Brexit* doit surtout s'appréhender au regard du volume total d'activité de chaque secteur. Cette analyse des impacts en termes relatifs (et non plus absolus) fait ressortir que certaines branches d'activité wallonnes affichent une très nette dépendance aux

exportations vers le Royaume-Uni (voir tableau 7)¹⁸ et seraient dès lors particulièrement affectées en cas d'accords commerciaux relativement plus restrictifs qu'actuellement. Notons que les secteurs qui sont relativement les plus dépendants du marché britannique affichent cependant un poids très réduit dans le tissu productif de la région, leur valeur ajoutée représentant tout au plus un ou deux points de pourcentage du PIB régional (selon les données de valeur ajoutée de 2015 en valeur).

Tableau 7. Secteurs wallons relativement les plus dépendants des exportations belges vers le Royaume-Uni (en % de la valeur ajoutée totale du secteur)

Secteurs	Code NACE	Part de la VA exposée
Industrie du cuir et de la chaussure	15	45,5%
Construction de véhicules militaires de combat; Fabrication de matériels de transport n.c.a.	30.4-30.5	29,6%
Fabrication de peintures, de vernis, d'encre et de mastics	20.3	19,3%
Industrie de l'habillement	14	18,4%
Cokéfaction et raffinage	19	18,0%
Fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette	20.4	15,1%
Fabrication d'équipements de communication; Fabrication de produits électroniques grand public	26.1; 26.2; 26.5-26.8	12,7%
Travail des grains; fabrication de produits amylacés	10.6	11,3%
Fabrication de meubles	31	11,2%
Fabrication de textiles	13.1-13.3	10,3%

Source : Estimations Iweps

5.3. L'IMPACT POTENTIEL D'UN SCÉNARIO DE TYPE « HARD » BREXIT SUR LES ÉCONOMIES RÉGIONALES

Cette section présente les résultats d'une analyse d'impact du *Brexit* selon un scénario reposant sur une adaptation des hypothèses circulant dans la littérature sous la dénomination de « hard » *Brexit*. Les hypothèses de travail sont présentées plus en détail en annexe. Les tableaux 8 et 9 présentent les impacts, respectivement, en termes de valeur ajoutée et d'emploi sur les différentes économies régionales.

Il apparaît assez logiquement que la Flandre serait relativement plus impactée que les deux autres régions. Au total, celle-ci perdrait 0,7% de sa valeur ajoutée et accuserait un recul de 0,8% de

¹⁸ Rappelons que les problèmes d'ordre statistique mentionnés précédemment (cf. note de bas de page n°16) ne permettent pas d'obtenir une estimation correcte de la dépendance de la branche regroupant les codes NACE 32.2 à 32.9, soit la fabrication d'instruments de musique, d'articles de sport, de jeux et de jouets, d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire et les activités manufacturières non classées ailleurs.

l'emploi, soit un peu plus de 20 000 postes de travail perdus. La Wallonie accuserait, en termes relatifs, des pertes à peu près moitié moindres que la Flandre, à hauteur de 0,4% tant de sa valeur ajoutée que de son niveau d'emploi (soit l'équivalent d'un peu plus de 5 000 postes perdus). Ce résultat peut s'expliquer en partie par l'ampleur des flux commerciaux entretenus avec le Royaume-Uni, ceux-ci étant relativement plus élevés dans le cas de la Flandre (cf. section 5.1). Mais il tient aussi en partie à la nature différente de ces flux au niveau régional. En effet, les principaux flux d'exportation de la Wallonie concernent des produits pharmaceutiques et apparentés (matériel médical) ainsi que des produits chimiques, pour lesquels les niveaux moyens de tarif sont globalement relativement faibles à l'échelle mondiale. À l'inverse, les exportations de la Flandre concernent davantage de produits tels que les équipements de transport, les produits de la transformation alimentaire ou encore le textile, qui sont des catégories pour lesquelles les tarifs moyens à l'importation sont relativement plus élevés. En outre, les estimations réalisées au niveau international font ressortir que la demande pour ces produits est relativement plus élastique au prix, en particulier dans l'industrie de l'habillement et de la fabrication de matériel de transport (voir l'annexe pour plus de détails). Notons que la prise en compte des flux interrégionaux demeure primordiale dans cette analyse, puisque près d'un tiers du recul de la valeur ajoutée (et de l'emploi) en Wallonie trouve son origine dans la baisse de la production flamande suite au *Brexit*.

Tableau 8. Perte potentielle de valeur ajoutée dans l'économie belge et ses régions dans un scénario de « hard » *Brexit* (en millions d'euros)

		Perte de valeur ajoutée de...			
		...Bruxelles	...la Flandre	...la Wallonie	...la Belgique
Suite à la baisse des exportations de...					
	...Bruxelles	45	8,8	2,6	56,3
	...la Flandre	105,2	1 460,9	86,5	1 652,6
	...la Wallonie	22,4	58,7	258,7	339,8
...la Belgique		172,6	1 528,2	347,8	2 048,6
(% de la VA de 2015)		(0,3)	(0,7)	(0,4)	(0,6)

Source : Estimations Iweps

Tableau 9. Pertes potentielles d'emplois dans l'économie belge et ses régions dans un scénario de « hard » *Brexit* (en nombre de postes de travail)

		Pertes d'emplois de...			
		...Bruxelles	...la Flandre	...la Wallonie	...la Belgique
Suite à la baisse des exportations de...					
	...Bruxelles	493	150	51	694
	...la Flandre	991	2 0378	1 601	22 970
	...la Wallonie	212	957	3 599	4 768
...la Belgique (% de l'emploi de 2015)		1 696 (0,2)	2 1484 (0,8)	5 251 (0,4)	28 431 (0,6)

Source : Estimations Iweps

5.4. LES LIMITES DES RÉSULTATS

Il est important de souligner que certaines limites d'ordre statistique et méthodologique restreignent la portée des résultats.

D'une part, l'analyse ne prend pas en compte les exportations de services, par manque d'information statistique sur la destination de ces exportations au niveau régional. Or, les services ont tendance à revêtir une importance croissante dans le commerce extérieur wallon, ce qui est un phénomène observé plus globalement à l'échelle internationale. Ainsi, d'après les analyses du tableau entrées-sorties interrégional de 2010 (IWEPS, 2017), il apparaît que près de 40% de la dépendance totale de la valeur ajoutée wallonne aux exportations est liée aux services exportés (contre 60% pour les biens). Notons que l'analyse des exportations belges de services vers le Royaume-Uni (BNB, 2017) montre que la présence sur ce marché est particulièrement importante pour les sous-secteurs des services financiers ainsi que des assurances et des fonds de pension (le marché britannique concentrant près de 20% du total des exportations pour ces secteurs), sans qu'il soit possible de répartir ces flux en fonction de la région d'origine de la production.

D'autre part, force est de constater qu'une baisse de la demande britannique impacterait également bon nombre d'autres pays européens, partenaires commerciaux essentiels de la Wallonie. La France, de loin le premier marché à l'exportation de la Wallonie, serait notamment sensiblement affectée (Baota *et al.*, 2017). Dans ce contexte, les répercussions économiques pour la Wallonie seraient supérieures à ce que nous estimons via le seul canal des relations commerciales directes entre la Belgique et le Royaume-Uni. D'après l'analyse de Vandebussche *et al.* (2017a), reposant sur la matrice *input-output* mondiale, il apparaît que l'ampleur des effets indirects (via les pays tiers) s'établirait à un niveau de l'ordre de 30% de l'effet direct.

En outre, l'approche adoptée, reposant sur le modèle de Leontief, ne permet pas de tenir compte des effets de retour sur l'économie, notamment via la consommation des ménages. Même si des extensions du modèle de base existent au niveau national (les matrices NAM), la construction d'un tel outil au niveau régional dépasse largement le cadre de cet article.

6. Conclusions

Cet article a proposé un éclairage sur les répercussions économiques potentielles du *Brexit* à moyen terme sur l'économie wallonne.

En l'absence d'indications précises quant à l'issue des négociations en cours à propos des futurs arrangements commerciaux conclus entre le Royaume-Uni et les 27 pays de l'Union européenne, il est délicat d'estimer précisément l'effet attendu du *Brexit* sur les flux d'exportations des pays européens à destination du Royaume-Uni. Dès lors, la littérature internationale propose bon nombre d'analyses d'impact à moyen terme, basées sur une série d'hypothèses quant au niveau des tarifs imposés à l'avenir ainsi que sur la réaction supposée de la demande britannique.

Dans ce contexte, cet article a proposé dans un premier temps d'établir, à l'aide de la matrice *input-output* interrégionale de 2010, une mesure de la dépendance globale de l'économie wallonne à la demande britannique totale pour les produits domestiques. Cet exercice constitue une sorte d'estimation des effets économiques potentiels du *Brexit* suivant un scénario extrême caractérisé par un arrêt brutal de toute forme de relation commerciale avec le Royaume-Uni. En guise de comparaison, l'exercice a été répliqué selon les mêmes modalités aux économies flamande et bruxelloise.

Il ressort de cette analyse que la dépendance de l'économie wallonne aux exportations belges de marchandises à destination du Royaume-Uni serait de l'ordre de 1,6%, tant en termes de valeur ajoutée que d'emplois. Fort logiquement, la dépendance globale de la région est plus nette que celle de Bruxelles et sensiblement inférieure à celle de la Flandre, globalement plus industrielle et plus ouverte. L'analyse a aussi montré qu'il est primordial de prendre en compte les flux interrégionaux. En effet, il ressort de cela qu'en Wallonie, pas loin de 5 000 postes de travail dépendent de manière indirecte des exportations internationales de marchandises au départ des deux autres régions belges vers le Royaume-Uni. Par ailleurs, une désagrégation fine des résultats par secteur de production a montré que certains secteurs wallons sont particulièrement exposés au marché britannique et méritent donc une attention particulière dans le cadre des négociations sur le *Brexit*. Notons néanmoins que ces secteurs représentent généralement une très faible part de l'activité et de l'emploi en Wallonie.

Dans un second temps, une estimation des répercussions économiques du *Brexit* suivant un scénario relativement défavorable (appelé « hard » *Brexit*) a été proposée pour les trois régions belges. Il apparaît à nouveau que la Wallonie serait bien moins affectée que la Flandre (moitié moins), ce qui tient pour partie à la moindre importance du marché britannique pour les exportateurs wallons, mais aussi à des effets de composition des exportations à destination de ce marché. En effet, les principaux flux d'exportation de la Wallonie concernent des produits pharmaceutiques et apparentés (matériel médical) ainsi que des produits chimiques, pour lesquels les niveaux moyens de tarif sont globalement relativement faibles au niveau mondial, tandis que les exportations de la Flandre concernent davantage de produits tels que les équipements de transport, les produits de la transformation alimentaire, catégories pour lesquelles les tarifs moyens à l'importation sont relativement plus élevés. En outre, la demande internationale pour ces produits apparaît davantage élastique au prix. Par ailleurs, la prise en compte des flux interrégionaux demeure primordiale pour mesurer les effets du *Brexit* sur la valeur ajoutée et l'emploi en Wallonie.

Signalons que la portée des résultats demeure limitée pour plusieurs raisons. D'une part, les exportations de services vers le Royaume-Uni ne peuvent être prises en compte par manque

d'information statistique au niveau régional. D'autre part, il n'est pas tenu compte des effets de contagion que le *Brexit* pourrait faire sentir sur l'économie wallonne, notamment via nos pays voisins qui sont nos principaux partenaires commerciaux et qui affichent une exposition élevée au marché britannique. Enfin, l'approche adoptée ne permet pas de mesurer l'ensemble des effets de retour sur l'économie domestique. En effet, dans une approche plus globale, il faudrait notamment tenir compte idéalement des retombées économiques en termes de revenus et de dépenses des ménages, dont la réduction aurait des conséquences négatives sur le tissu productif régional.

7. Références

Avonds, L., Hambÿe, C., Hertveldt, B., Michel, B. et Van den Cruyce, B., 2016, *Analyse du tableau input-output interrégional pour l'année 2010*, Working Paper 5-16, Bureau fédéral du Plan.

Baudewyns, D., 2013, *Étapes du développement d'un modèle HERMREG bottom-up, Troisième rapport intermédiaire de la phase 4 du projet HERMREG*, document non publié, IWEPS, IBSA, SVR et BFP.

Boata, A., Utermöhl, K., Dib, G., Barysch, K. et Subran, L., 2017, *The Taming of the Brexit : Path to exit, key scenarios, and economic implications*, Allianz Research.

Dhingra, S., Huang, H., Ottaviano, G. I., Pessoa, J. P., Sampson, T. and Van Reenen, J., 2017, *The costs and benefits of leaving the EU: Trade effects*, CEP Discussion Paper n°1478, London School of Economics.

Kamath, K. et Paul, V., 2011, *Understanding recent developments in UK external trade*, Bank of England Quarterly Bulletin, Volume 51, n°4, p. 294-304.

Imbs, J. and Mejean, I., 2017, *Trade elasticities*, Review of International Economics, 25(2), p. 383-402.

Lawless, M. et Morgenroth, E., 2016, *The Product and Sector Level Impact of a Hard Brexit across the EU*, ESRI, Working Paper n°550.

Rieth, M., Michelsen, C. et Piffer, M., 2016, *Uncertainty shock from the Brexit vote decreases investment and GDP in the Euro Area and Germany*, Economic Bulletin n°32 et 33, DIW.

Vandenbussche, H., Connell, W. et Simons, W., 2017a, *Global value chains, trade shocks and jobs : an application to Brexit*, Discussion paper series, KU Leuven.

Vandenbussche, H., Connell, W. et Simons, W., 2017b, *De impact van Brexit op de Vlaamse economie. Een analyse van het output- en jobverlies*, Vives Beleidspaper, KU Leuven, Faculteit Economie en Bedrijfswetenschappen.

Bureau fédéral du Plan, 2016, *Multiplicateurs NAM : Guide de l'utilisateur*, note accompagnant la publication des multiplicateurs NAM 2010.

European Commission, *European Economic Forecast*, Institutional Paper n°77, May 2018.

IWEPS-SOGEPA-DGO6, *Rapport sur l'économie wallonne 2017*, février 2017.

IWEPS-SOGEPA-DGO6, *Rapport sur l'économie wallonne 2016*, février 2016.

OCDE, 2017, *The Economic Consequences of Brexit: A Taxing Decision*, OECD Economic Policy Paper, April 2016, n°16.

Towards a Belgian Economic Brexit Strategy, Position of the Belgian Employers' Federations, rapport du Brexit High Level Group belge, sous la présidence du Comte Paul Buysse, janvier 2017.

Annexe - Construction du scénario de « hard » *Brexit*

Certaines hypothèses fondamentales ont dû être posées pour construire le scénario de « hard » *Brexit* présenté à la section 5.3.

La nature des futures relations commerciales entre les pays de l'Union et le Royaume-Uni est notamment une hypothèse centrale. Il est supposé que celles-ci s'effectueront selon les règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), impliquant que les marchandises importées dans les pays de l'Union européenne depuis le Royaume-Uni seraient soumises à des droits d'importation. En retour le Royaume-Uni introduirait des droits d'importation d'un niveau équivalent sur les marchandises en provenance de l'Union. Pour chiffrer le scénario, nous avons pris comme base de travail le niveau des droits d'importation actuellement en vigueur dans l'Union vis-à-vis des pays tiers. Il s'agit des tarifs moyens (tels qu'observés en 2016) à l'importation pour les produits en provenance de pays tiers avec lesquels il n'existe pas d'accord de libre-échange (soit les tarifs dits « Most Favoured Nations »). Pour faire simple, nous avons considéré les tarifs moyens calculés par l'OMC par grand groupe de produits (voir OMC, p. 81).

D'autre part, des hypothèses supplémentaires doivent être formulées quant à la réaction de la demande britannique. À cette fin, nous nous sommes basés sur les élasticités-prix de la demande calculées par Imbs et Méjean (2017) à partir d'un panel de pays représentatif des échanges mondiaux pour une vingtaine de secteurs industriels¹⁹. Étant donné le niveau de désagrégation beaucoup plus fin utilisé dans l'analyse, nous avons imputé une valeur d'élasticité pour chacune des branches de production industrielle présente dans le tableau entrées-sorties interrégional de 2010 en nous référant à l'appartenance de chaque branche à la branche de production plus agrégée pour laquelle une élasticité est estimée par Imbs et Méjean (2017). La valeur reprise dans le tableau ci-dessous (1^{re} colonne) est la médiane obtenue pour chaque secteur industriel.

Dans le même ordre d'idée, un tarif moyen a été imputé pour chaque secteur à partir des tarifs par grande catégorie de produit publiés par l'OMC, selon l'adéquation qui paraissait la plus plausible sur la base de leur dénomination (ex : le tarif moyen frappant les produits d'origine animale, soit 15%, a été attribué aux secteurs wallons de la transformation et la conservation de la viande ainsi que de la transformation et la conservation de poisson, de crustacés et de mollusques). Ces tarifs moyens sont repris dans la 2^e colonne du tableau ci-dessous.

Les 3^e et 4^e colonnes du tableau mentionnent la réduction attendue des exportations de chaque secteur de production wallon vers le Royaume-Uni d'après le scénario établi (en millions d'euros et en pourcentage des exportations sectorielles totales, respectivement), en combinant la variation du prix suite à l'imposition du tarif (il est supposé que le tarif est entièrement répercuté dans le prix de vente) et l'élasticité-prix de la demande imputée.

¹⁹ En ce qui concerne les marchandises, la très large majorité des exportations est traditionnellement réalisée par les sous-secteurs de l'industrie, même si des secteurs tels que le commerce de gros peuvent aussi être responsables d'une partie des flux d'exportation. Dans le cas de la Wallonie, il apparaît que les secteurs industriels exportent au total l'équivalent de 95% des exportations de marchandises.

La combinaison de ces diverses hypothèses, dont certaines peuvent être jugées relativement restrictives (notamment la répercussion intégrale des tarifs dans les prix), fait apparaître que certains secteurs wallons seraient contraints de cesser complètement leur activité d'exportation vers le Royaume-Uni. C'est notamment le cas de certains sous-secteurs de l'industrie alimentaire, frappés par des niveaux de tarif relativement élevés (produits laitiers, sucres, cacao et confiseries ou encore les boissons), mais également de l'industrie de l'habillement qui souffrirait d'un déplacement de la demande particulièrement prononcé eu égard à la valeur relativement élevée de l'élasticité-prix renseignée par la littérature.

D'un autre côté, notons que ce scénario ne considère pas les éventuelles retombées des nouvelles barrières commerciales non tarifaires auxquelles il faut pourtant s'attendre en cas de « hard » *Brexit*. Même si diverses formalités douanières et administratives pèseront inévitablement sur les exportations des firmes européennes au Royaume-Uni (RU), il est néanmoins matériellement impossible d'en mesurer anticipativement les conséquences potentielles.

Tableau 10. Réduction des exportations des secteurs industriels selon le scénario de « hard » *Brexit*

Secteurs de production	Elasticité é-prix	Tarif OMC (en %)	Pertes d'exportations (mio)	Pertes d'exportations (% des exportations totales vers le RU)
Transformation et conservation de la viande; préparation de produits à base de viande	-6,1	15	-65,7	-91,5
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	-6,1	15	-0,2	-91,5
Transformation et conservation de fruits et de légumes	-6,1	10,3	-55,2	-62,8
Fabrication d'huiles et de graisses végétales et animales	-6,1	6	-0,8	-36,6
Fabrication de produits laitiers	-6,1	33,5	-44,4	-100,0
Travail des grains; fabrication de produits amylacés	-6,1	12,4	-22,4	-75,6
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	-6,1	3,2	-4,4	-19,5
Fabrication de sucre, cacao chocolaterie, confiserie	-6,1	20,2	0,0	-100,0
Fabrication d'autres produits alimentaires	-6,1	3,2	-7,4	-19,5
Fabrication d'aliments pour animaux	-6,1	3,2	-0,1	-19,5
Fabrication de boissons	-5,5	19,4	-12,9	-100,0
Fabrication de produits à base de tabac	-2,8	19,4	0,0	-54,3
Fabrication de textiles	-7,4	6,5	-2,4	-48,1
Fabrication d'autres textiles	-7,4	6,5	-3,6	-48,1
Industrie de l'habillement	-10,5	11,4	-11,6	-100,0

Secteurs de production	Elasticité-é-prix	Tarif OMC (en %)	Pertes d'exportations (mio)	Pertes d'exportations (% des exportations totales vers le RU)
Industrie du cuir et de la chaussure	-6,3	4,1	-5,0	-25,8
Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	-4,9	0,9	-1,6	-4,4
Industrie du papier et du carton	-4	0,9	-2,3	-3,6
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	-4,2	0,9	0,0	-3,8
Cokéfaction et raffinage	-4,6	2,5	-0,7	-11,5
Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique; Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	-5	4,5	-61,8	-22,5
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques; Fabrication d'autres produits chimiques	-5	4,5	-14,5	-22,5
Fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics	-5	4,5	-2,4	-22,5
Fabrication de savons, de produits d'entretien, de parfums et de produits de toilette	-5	4,5	-14,3	-22,5
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	-5	4,5	-0,5	-22,5
Industrie pharmaceutique	-5	4,5	-104,6	-22,5
Fabrication de produits en caoutchouc	-4,8	4,5	0,0	0,0
Fabrication de verre et d'articles en verre	-4,4	2	-5,7	-8,8
Fabrication de produits réfractaires; Fabrication de matériaux de construction en terre cuite; Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine; Fabrication de ciment, de chaux et de plâtre; Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre; Taille, façonnage et finissage de pierres; Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques non classés ailleurs.	-3,8	2	-1,9	-7,6
Sidérurgie; Fabrication de tubes, de tuyaux, de profilés creux et d'accessoires correspondants en acier; Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier; Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux; Fonderie de métaux	-5,2	2	-16,1	-10,4

Secteurs de production	Elasticité é-prix	Tarif OMC (en %)	Pertes d'exporta- tions (mio)	Pertes d'exportations (% des exportations totales vers le RU)
Fabrication d'éléments en métal pour la construction; Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques; Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central; Fabrication d'armes et de munitions; Forge, emboutissage, estampage des métaux; métallurgie des poudres	-5,6	2	-2,6	-11,2
Traitement et revêtement des métaux; usinage	-5,6	2	0,0	-11,2
Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie; Fabrication d'autres ouvrages en métaux	-5,6	2	-3,8	-11,2
Fabrication de composants et cartes électroniques; Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques; Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation; horlogerie; Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques; Fabrication de matériels optiques et photographiques; Fabrication de supports magnétiques et optiques	-8,6	2,8	-18,8	-24,1
Fabrication d'équipements de communication; Fabrication de produits électroniques grand public	-8,6	2,8	-6,8	-24,1
Fabrication de moteurs, de génératrices et de transformateurs électriques, de matériel de distribution et de commande électrique; Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques; Fabrication de fils et de câbles et de matériel d'installation électrique; Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage électrique	-8,6	2,8	-10,2	-24,1
Fabrication d'appareils ménagers; Fabrication d'autres matériels électriques	-8,6	2,8	-0,6	-24,1
Fabrication de machines d'usage général; Fabrication de machines agricoles et forestières; Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils; Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	-6,7	1,9	-19,6	-12,7
Construction et assemblage de véhicules automobiles	-8	4,3	-0,1	-34,4

Secteurs de production	Elasticité é-prix	Tarif OMC (en %)	Pertes d'exportations (mio)	Pertes d'exportations (% des exportations totales vers le RU)
Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles; fabrication de remorques et de semi-remorques; Fabrication d'équipements pour véhicules automobiles	-8	4,3	-6,7	-34,4
Construction navale; Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	-8	4,3	-0,2	-34,4
Construction aéronautique et spatiale	-8	4,3	-29,0	-34,4
Construction de véhicules militaires de combat; Fabrication de matériels de transport non classés ailleurs.	-8	4,3	-3,4	-34,4
Fabrication de meubles	-4,9	0,9	-0,1	-4,4
Travail des pierres précieuses; fabrication d'articles de joaillerie, de bijouterie et d'articles similaires	-6,2	2,6	-0,1	-16,1
Fabrication d'instruments de musique, d'articles de sport, de jeux et de jouets, d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire; Activités manufacturières non classées ailleurs.	-6,2	2,6	-55,2	-16,1
Réparation et installation de machines et d'équipements	-6,2	2,6	-65,7	-91,5

COLOPHON

Auteurs : **Vincent Scourneau** (IWEPS)

Ces travaux ne reflètent pas la position de l'IWEPS et n'engagent que leurs auteurs.

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Mise en page : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

Fax : 081 46 84 12

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2018